

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

ASSOCIATION « LES MÔMES DU PALAIS »

Nos Valeurs

L'association "Les Mômes du Palais" a été créée le 1er septembre 2023 avec l'objet social suivant :

« Organisation de toutes activités extrascolaires pour les enfants et les petits-enfants des professionnels de Justice, notamment animations, fêtes, garderie, jeux, échanges dans le dessein de renforcer le lien intergénérationnel, faire connaître aux plus jeunes les métiers du droit et transmettre les valeurs des avocates et avocats. »

Le premier projet qui sous-tendait la création de l'association était de recréer un moment de fête et de partage à Noël entre les avocats et leurs enfants mais aussi ceux de leur personnel, comme cela existait auparavant au barreau de Paris.

L'idée principale était de créer une fête qui soit un moment de convivialité et d'échanges qui renforce non seulement le lien intergénérationnel mais aussi le sentiment d'appartenance à un corps.

Nous sommes trop souvent seuls dans l'exercice de notre profession.

Se rencontrer avec nos enfants ou petits-enfants, c'est la promesse de partager un moment de joie apaisé et de nous voir autrement.

Très rapidement, il est apparu que notre association répondait à un vrai besoin au sein des avocats.

Dès la fin de l'année 2023, nous étions déjà 183 adhérents, dont la majeure partie étaient avocats au barreau de Paris et actuellement, nous sommes 238 adhérents.

Il est important de noter que parmi les adhérents nous avons des parents de jeunes enfants comme des parents d'adolescents et même des grands-parents. Mais nous avons également quelques consœurs qui, bien que sans enfant, ont décidé de s'investir dans le projet et nous les remercions tout particulièrement.

Nous relevons que nous avons actuellement plus d'adhérentes que d'adhérents.

Les partenaires de notre association

Notre association a tissé de nombreux liens depuis sa création avec des partenaires :

- l'Ordre des avocats de Paris : le Bâtonnier, la Vice-Bâtonnière, les anciens Bâtonniers, le service de la communication, les services financiers, le bureau des associations ;
- d'autres associations du barreau de Paris : Les Maitres Chanteurs, La Voix de son Maître, les Club du Chocolat au Palais ;
- les magistrats du Tribunal de commerce de Paris ;

- les greffiers du Tribunal de commerce de Paris et leur CSE ;
- des partenaires offrant des réductions pour des activités familiales :
 - Parcs d'attractions et zoos
 - Escape games
 - Musées
 - Théâtres
 - L'Aquarium de Paris
 - Cirques
 - Colonies ou des séjours enfants
 - Etiquettes de marquage des vêtements enfants
 - Garde d'enfants
 - Cours extrascolaires
 - Petits plats pour les enfants
 - Jeux et jouets
 - Evénements (fête, naissance...)
 - Dîners croisière sur la Seine
 - La montagne (ski etc...)
 - Thalasso
- des partenaires qui soutiennent financièrement notre association : PROMIS, la MMJ et les Assurances de l'Orge ;
- des partenaires solidaires : l'association Les Enfants de Curie, Mécénat Chirurgie Cardiaque, Le Rire Médecin, François Xavier DEMAISON ;
- des partenaires qui nous ont offert des lots pour la tombola ou des cadeaux pour nos événements.

Bilan des activités réalisées par notre association

Les Fêtes

- **En 2023**

Au cours de l'année 2023, notre association a organisé un événement majeur : l'Arbre de Noël, qui a eu lieu le 8 décembre 2023 au Tribunal de commerce de Paris et qui a réuni plus de 530 personnes, majoritairement des adhérents.

Cette fête s'est accompagnée d'une tombola solidaire qui nous a permis de donner 3000 euros à l'association Les Enfants de Curie mais également 100 lots à l'ensemble des participants.

Cette fête de Noël a été très appréciée et il est à noter que l'association a pu financer sur ses fonds propres, résultant des adhésions et des donations, l'intégralité de la fête.

- **En 2024**

2024 a vu la création de plusieurs groupes de travail qui ont conduit à la réalisation d'une seconde fête qui a eu lieu le 30 avril 2024 : la Fête de Printemps, réservée aux adhérents, qui a réuni 200 personnes au Parc de Saint-Cloud.

Mais nous avons pu organiser également deux autres évènements :

- La sortie du 22 juin 2024 au Théâtre Le Bout pour la pièce « La Princesse au petit pois » qui a réuni 14 familles et qui a été beaucoup appréciée ;
- La soirée du 26 juin 2024 au restaurant Loubnane qui a permis aux adhérents de se rencontrer sans enfants et de profiter d'une soirée festive.
Il est à noter que nous avons à cette occasion versé 150 euros à l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque.

Les autres réalisations

1. La création de nombreux supports de média via les réseaux sociaux :

- La création du site internet ;
- La création de 2 comptes Facebook dont l'un généraliste, l'autre « seconde main » pour permettre les échanges entre membres ;
- Une page LinkedIn ;
- Une page Instagram ;
- La création d'un annuaire.

Sur ce dernier projet, il est à noter que l'annuaire est destiné à permettre aux adhérents qui le souhaitent d'utiliser aussi l'association pour développer l'apport de dossiers entre confrères.

2. Création de cartes de visites et de flyers
3. Création d'un groupe de communication très actif
4. Création d'un groupe WhatsApp « bébés et installation »
5. Création d'un groupe de Coureurs Solidaire

Les bénévoles de notre association

Notre association a démarré sur l'impulsion de 3 personnes qui ont actuellement les Présidente (Carole Vercheyre-Grard), Secrétaire (Anne Degrâces), et Trésorière (Eloïse Sadeg), aidée de Me Aude DESCAMPS et Madame Nadine HAAGE mais elle n'aurait pas pu se développer de manière aussi importante en aussi peu de temps sans la participation de nombreux bénévoles de l'association.

Il est à noter que pour la fête de Noël, plus de 50 adhérents ont contribué à la réalisation de l'évènement, soit en cherchant des lots pour la tombola, soit en aidant au choix du spectacle retenu, soit en participant à la décoration du Tribunal de commerce le jour J, soit en participant à l'intendance le jour J.

L'association tient à remercier particulièrement pour cet événement Clémence Fousseret, Magali Greiner, Anissa Bourguiba, Alexandra Trojani ,Carolina Rodriguez, Chantal Quitot, Yvette Heeraman et Anne-Constance Coll, ainsi que Marie-Claude Maradas du CSE du personnel du Tribunal de commerce de Paris.

De même, pour la Fête de Printemps, rien n'aurait été possible sans l'important investissement de Roman Leibovici, Clémence Jouy-Chamontin, Clémence Fousseret, Alizée Poncet, Carolina Rodriguez, Blandine Russo, Caroline Barlier Jacob, Caroline Benveniste, Chantal Quitot et Yvette Heeraman.

Notre association souhaite également mettre en exergue le très important travail réalisé par le groupe communication depuis plusieurs mois pour mettre en lumière notre association et notamment Marion Boulfroy, Cécile Beilvaire, Anna Berz, Chloé Chanut et Fanny Plaut Pierson.

Comme vous le voyez, notre association a besoin de vous pour réaliser ses projets et il est très important que, pour les projets à venir, de nombreux bénévoles se manifestent.

Projets à venir

Nous avons plusieurs événements prévus d'ici la fin 2024 :

- 22 septembre 2024 : le Musée en Herbe à destination des 6/12 ans ;
- 29 septembre 2024 : les Virades de l'Espoir ;
- 5 octobre 2024 : atelier Graff-Berthet One à destination des adolescents ;
- 15 décembre 2024 : la tombola au profit de l'association Le Rire Médecin et l'Arbre de Noël.

Concernant la tombola, il est très important que les adhérents soient nombreux à s'investir pour trouver des lots, car le rayonnement de notre association tient aussi à la réussite de cette tombola

Nous avons fixé jusqu'au 30 septembre 2024, la collecte des lots.

Pour la fête de Noël, nous aurons besoin de nombreux bénévoles pour la décoration et l'intendance.

Nous allons donc vous proposer la création d'un groupe WhatsApp spécifique pour préparer cette fête afin de déterminer qui pourra s'investir et sur quel poste. Etant observé que, comme toute association, la réussite de la fête repose sur la bonne volonté des bénévoles les plus actifs.

Les ré-adhésions

L'année 2023 ayant été l'année de création de notre association, les adhésions ont été lancées sur un mode date à date, mais cette situation n'est pas gérable sur du long terme.

C'est pourquoi l'association a décidé de prévoir désormais une adhésion du 1^{er} septembre au 31 août.

Aussi :

- Si vous avez adhéré en 2023, vous êtes toujours adhérents jusqu'à la date anniversaire de votre adhésion mais votre réadhésion sera nécessaire pour bénéficier des priorités tarifaires et des réservations sur l'arbre de Noël 2024 et ce peu importe la date d'adhésion en 2023 ;

- Si vous avez adhéré en 2024 mais avant le 1^{er} mai 2024, votre réadhésion devra intervenir au plus tard à la date anniversaire 2025 avec un tarif réduit que nous créerons dès janvier 2025 et en tout état de cause vous bénéficierez des priorités tarifaires et de réservations sur l'arbre de Noël 2024 ;
- Si vous avez adhéré en 2024 mais après le 1er mai 2024, votre adhésion a été automatiquement prolongée pour la nouvelle année et vous avez dû recevoir votre nouvelle carte adhérent 2024-2025, vous bénéficierez bien sûr des priorités tarifaires et de réservations sur l'arbre de Noël 2024

Nous vous incitons donc tous à vous réinscrire.